

Le 1er juillet 2009, chute de la TVA ! - 01/07/09

L'état s'engage à faire appliquer un taux réduit de TVA de 5,5 % pour la restauration commerciale (hors boissons alcoolisées) à compter du 1er juillet 2009. Concrètement cette baisse représente 11,8 % de réduction appliquée sur 7 produits obligatoire dans la liste des 10 suivants :

- Une entrée
- Un plat chaud (viande ou poisson)
- Un plat du jour
- Un dessert
- Un menu entrée + plat
- Un menu plat + dessert
- Un menu enfant
- Un jus de fruit ou soda
- Une eau minérale
- Un café, thé ou infusion

NOUS ALLONS PLUS LOIN...

Nous avons certaines convictions qui sont devenues au fil du temps nos chevaux de bataille. En plus de proposer une alimentation saine, équilibrée, variée dans un cadre accueillant, nous tenons à affirmer « un prix abordable pour tous ».

Notre engagement va donc plus loin, la baisse aussi, nous l'appliquons sur 8 produits au lieu des 7 obligatoires !

Nous appliquons -15 % de baisse sur vos produits préférés au lieu des 11,8 % imposés :

- Pour un menu entrée + plat ou un menu plat + dessert, le menu sur le pouce passe de 11,80€ à 10,03€
- Pour un jus de fruit ou soda, le Coca Cola et le Coca Cola Light passe de 2,80€ à 2,38€
- Pour une eau minérale, la bouteille de Vittel 1 l passe de 3,70€ à 3,14€ et la bouteille de Vittel 0,5 l passe de 2,80€ à 2,38€
- Pour un café, un thé ou une infusion, le café et le décaféiné passe de 1,90€ à 1,61€

Nous appliquons -11,8 % de baisse sur vos produits préférés :

- Pour une entrée, la Tarte provençale aux légumes grillés passe de 5,10€ à 4,49€
- Pour un plat, le pavé de rumsteck passe de 17,80€ à 15,69€
- Pour un dessert, l'île flottante passe de 4,50€ à 3,96€